

	VÉLO BALADE	VÉLO RANDO	VÉLO SPORT
POUR QUI ?	Pour tous, sauf les jeunes en EC	Pour tous	Pour tous, sauf les mineurs
QUELLE PRATIQUE	Pratique douce et familiale	Pratique régulière	Pratique sportive & cyclo sportive
NIVEAUX DE DIFFICULTÉ	Vert / Bleu	Vert / Bleu / Rouge / Noir	Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cyclo sportives
CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION (*)	Non	Obligatoire	Obligatoire
Fréquence	—	Tous les 5 ans	Tous les ans
Date du CMNCI	—	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence
Libellé du CMNCI	—	Cyclotourisme - sport - activité physique et sportive	Cyclisme ou triathlon en compétition
Qui doit conserver le CMNCI	—	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI
Si le licencié fournit un nouveau CMNCI dans la période des 5 ans	—	Le décompte repart pour 5 ans	—
AUTO-QUESTIONNAIRE (*)	—	Oui Durant les 4 années intermédiaires	Non Le CMNCI doit être fourni tous les ans
Formalité administrative	—	Pour l'adhérent en club : Il devra cocher une case dans la « Notice d'information » de l'assurance attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Si réponse OUI à une ou plusieurs questions, obligation de fournir un nouveau CMNCI. Pour l'adhérent en MI s'inscrivant par Internet, il devra cocher la case attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Sinon, il devra fournir un nouveau CMNCI.	—
Responsabilité de l'adhérent	—	L'adhérent assume seul les réponses au questionnaire de santé, protégé par le secret médical	—
Qui doit conserver l'auto-questionnaire	—	Le licencié. Le club ne doit pas conserver les réponses au questionnaire médical	—
ASSURANCE	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet